

Groupe de travail de l'enseignement médical de premier cycle

Termes de Référence

FONCTION Servir de group de travail consultatif national à la SOGC pour la formation prédoctorale en obstétrique et gynécologie en ce qui a trait au partage, à l'élaboration et à l'examen des ressources éducatives postdoctorales, ainsi qu'aux recommandations en matière de programmation, d'éducation et de formation, de défense des intérêts et de soutien.

OBJECTIFS

1. Conseiller le conseil académique sur les moyens les plus efficaces de promouvoir et d'encourager l'excellence et l'innovation afin d'améliorer la qualité de l'apprentissage et de l'enseignement, en tenant compte de l'utilisation des technologies émergentes et des nouveaux modes et approches du programme d'études, de l'évaluation et de l'espace d'apprentissage liés à l'enseignement de premier cycle.
2. Fournir des informations et des recommandations sur tous les aspects de la formation de premier cycle en obstétrique et gynécologie.
3. Partager des techniques d'apprentissage et d'enseignement novatrices pour la formation de premier cycle en obstétrique et gynécologie.
4. Collaborer avec la SOGC pour planifier, administrer et évaluer les activités de formation médicale de premier cycle.

COMPOSITION DU COMITÉ

Le group de travail sera composé d'obstétriciens-gynécologues et d'apprenants ayant une expertise démontrée et établie dans le domaine de l'enseignement médical de premier cycle. Un président sera élu et représentera le group de travail au sein du conseil académique.

Le group de travail sera composé de personnes possédant une expertise pertinente au sein des groupes suivants :

- Un gynécologue obstétricien de chaque département universitaire
- Étudiants en médecine (2)

MANDAT

3 ans, renouvelable une fois, échelonné.

Le quorum est défini à 50 % + 1 des membres du comité.

Le group de travail rend compte au conseil académique par l'intermédiaire du président.

PROCESSUS DE DÉCISION

Bien que tous les efforts raisonnables soient déployés pour parvenir à un consensus, si un vote est nécessaire, 50 % + 1 des membres du group de travail présents constitueront une majorité.

RÉUNIONS

La commission doit tenir une réunion en personne, si possible, et plusieurs vidéoconférences, selon la décision du président (le minimum suggéré est de trois).

Les activités du group de travail se dérouleront de manière continue tout au long de l'année.

Le travail du group de travail devrait représenter entre 10 et 60 heures par an.

janvier 2024



ATTENTES

- Les membres doivent être des membres en règle de la SOGC.
- Les membres doivent assister à 75 % des réunions du comité.

COORDONNATEUR Personnel de la SOGC